



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

MINISTERE DE L'ENERGIE, DE L'HYDRAULIQUE ET DES HYDROCARBURES

PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LE
BASSIN DU NIGER (PIDACC-BN)

COMPOSANTE : GUINEE

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL POUR LA REALISATION DE L'AUDIT DE CONFORMITE ENVIRONNEMENTALE DU PROGRAMME INTEGRE DE DEVELOPPEMENT ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES -DANS LE BASSIN DU NIGER- COMPOSANTE GUINEE (PIDACC-BN/GN)

N°0098/MEHH/ UCP/PIDACC/BN-GN/2022

La République du Guinée a reçu un financement du Fonds Africain de Développement administré par le Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN), Composante Bénin et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce prêt pour financer le contrat relatif à **l'audit de conformité environnementale et sociale de la mise en œuvre de la composante Guinée du programme.**

L'audit de conformité environnementale et sociale du programme intègre de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger composante Guinée (PIDACC-BN/GN) a pour objectif d'évaluer le niveau de conformité du projet aux exigences E&S applicables. Il se concentrera spécifiquement sur l'évaluation du degré de conformité depuis novembre 2019 à la date de démarrage de l'audit avec les dispositions de l'accord de financement, y compris les législations, réglementations et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque et les bonnes pratiques industrielles internationales (BPII) du secteur du projet. Il identifiera la non-conformité, les bonnes pratiques et les lacunes, et recommandera des mesures correctives.

De façon spécifique, il s'agira de :

- Evaluer le degré de conformité avec les dispositions de l'accord financement, y compris la législation, la réglementation et procédures nationales, les exigences environnementales et sociales de la Banque ;
- Identifier les cas de non-conformité, les bonnes pratiques et les lacunes dans la mise en œuvre des mesures d'atténuation et le dispositif de surveillance et suivi environnemental et social ;
- Proposer un plan d'action correctif en réponse aux Non-Conformités identifiées et éventuellement aux impacts et risques non prévus et qui surviennent au cours de la mise en œuvre, avec un calendrier de mise en œuvre ainsi qu'une estimation de leurs coûts.

Pour le projet, le consultant est censé entreprendre les tâches suivantes :

- a) Examiner les exigences des politiques environnementales et sociales de la Banque, y compris le changement climatique et le genre.
- b) Examiner les législations, réglementations, normes, normes et procédures nationales applicables, y compris l'autorisation légale nationale, les permis et certificats requis avant les activités du projet.
- c) Examiner les rapports disponibles sur le projet, y compris le rapport d'évaluation du projet, les accords de prêts, les rapports d'avancement du projet, les rapports trimestriels de mise en œuvre des mesures E&S, toute la documentation pertinente et les enregistrements disponibles et nécessaires à l'évaluation de la performance E&S du projet.
- d) Organiser une réunion d'ouverture avec l'Unité Nationale de Coordination du PIDACC-BN composante Guinée, le ministère de l'énergie, l'hydraulique et des hydrocarbures et tous les autres contractants intervenus dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales du projet.
- e) Déterminer et convenir, avec l'unité nationale de coordination du projet, de la portée, de la méthodologie et de l'ensemble des critères spécifiques de l'audit de conformité.
- f) Évaluer la capacité réelle de gestion et de suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation convenues et des documents E&S connexes applicables au projet.
- g) Tenir des consultations avec les organismes de réglementation et les parties prenantes concernés (y compris, mais sans s'y limiter, l'Unité Nationale de Coordination (UNC), les bénéficiaires locaux des communes d'intervention du projet, les personnes affectées par le projet, la société civile, les ministères, les entrepreneurs et sous-traitants), sur l'état du projet en ce qui concerne les risques et impacts E&S identifiés ainsi que les mesures d'atténuation et les autorisations légales planifiées et mises en œuvre.
- h) Effectuer des inspections des sites du projet pour évaluer les activités E&S planifiées lors de la préparation du projet, y compris le respect des cahiers de charge des entrepreneurs et la gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux connexes.
- i) Préparer un rapport complet. Le rapport doit présenter une analyse convaincante des constatations et des causes au regard de la portée et des critères d'audit prédéterminés. Il devrait présenter une analyse logique (qualitative et quantitative) de l'efficacité des mesures d'atténuation, des risques résiduels, des questions d'Environnement, Santé et Sécurité (ESS), etc. Le rapport comprendra également un Plan d'Action de Correction (PAC) résumant les recommandations concrètes pour le suivi des conclusions et des mesures correctives, y compris des coûts clairement estimés, les rôles et les responsabilités spécifiques. Ce plan correctif devra contenir au minimum : les constats, les actions correctives, les responsabilités (d'exécution et de suivi), les indicateurs, les sources de vérification, les coûts et périodes d'exécution ;
- j) Organiser une réunion de restitution avec l'Unité Nationale de Coordination (UNC) et les responsables des fonctions auditées. Le but de cette réunion est de présenter les constatations de l'audit afin de s'assurer qu'elles sont clairement comprises et reconnues par l'Unité Nationale de Coordination du Projet. Toute opinion divergente en suspens, entre l'équipe d'audit et l'entité auditée, doit être discutée et enregistrée.

Le Ministère de l'Energie, de l'Hydraulique et des Hydrocarbures invite les consultants individuels intéressés à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations mentionnées ci-dessus (Curriculum vitae détaillé faisant ressortir les qualifications et les expériences dans des missions comparables, diplômes, attestations de formation, attestations de services accomplis, etc.). Il est à noter que l'intérêt manifesté par un Consultant n'implique aucune obligation de la part du Client de l'inclure dans la liste restreinte.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au « **Cadre de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement** » édition d'Octobre 2015, qui sont disponibles sur le site web de la Banque à l'adresse : <https://www.afdb.org>.

Mis en forme : Couleur de police : Texte 1

Le consultant sélectionné doit répondre aux exigences minimales suivantes :

- être titulaire au moins d'un diplôme Bac+5 en sciences environnementale ou dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale ou un diplôme équivalent ;
- avoir au minimum de huit (8) années d'expérience professionnelle pertinente en audit environnemental et social. Une expérience dans les grands domaines de l'évaluation environnementale et sociale et, dans la gestion et la surveillance de l'environnement ;
- avoir réalisé au moins trois (03) missions d'audit environnemental et social des projets similaires ;
- disposer des expériences dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des Etude d'Impact Environnemental et Social (EIES), Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES), Plan d'Action et de Réinstallation (PAR) de projets financés par la BAD ou d'autres Banque Multilatérale de Développement (BMD).
- avoir une expérience en Guinée serait un avantage supplémentaire ;
- avoir la maîtrise du français écrit et parlé.

Les consultants seront évalués sur la base des critères d'évaluation et du barème de notation ci-après :

Critères	Note pondérée pour le critère
1. Diplôme ○ BAC+5 et plus = 5 points ; ○ Moins de BAC + 5 = 0 point ○ Diplôme en sciences environnementale ou un diplôme équivalent : 5 points	[10]
2. Nombre d'années d'expérience générale dans le domaine de l'évaluation environnementale et sociale et en audit environnemental et social des projets de développement ○ 8 ans et plus : 40 points ○ Moins de 8 ans et à 3 : le nombre de points est calculé au prorata (5 points/années) ○ Moins de 3 ans : 0 point	[40]
3. Expériences du candidat dans le domaine des prestations similaires : ○ Avoir au moins deux (02) expériences spécifiques dans la réalisation des EIES, PGES et PAR des projets de développement financés par la BAD ou Banque Multilatérale de Développement (BMD), au cours des cinq (05) dernières années (2021-2020-2019-2018-2017) : 20 points ; ○ Avoir au moins trois (03) expériences spécifiques dans la réalisation des missions d'audit environnemental et social des projets similaires au cours des cinq (05) dernières années : 30 points (10 points /expérience)	[50]
TOTAL	[100]

La durée d'intervention du consultant est de quarante-cinq (45) jours calendaires, non compris les délais de validation des livrables par l'UNC et la Banque, compter de la date de signature

NB : Pour toutes informations complémentaires relatives aux TdRs, veuillez prendre contact avec le programme sur l'adresse mentionnée ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés seulement par mail aux adresses mentionnées ci-dessous au plus tard : **le 06 Mai 2022 à 10h00** et porter expressément la mention « **manifestation d'intérêt du recrutement d'un Consultant individuel pour la réalisation d'un audit de conformité environnementale du Programme intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger-Composante Guinée (PIDACC-BN/GN).** »

Au Ministère de l'Energie, l'Hydraulique et des Hydrocarbures sis au quartier Almamya/Commune de Kaloum (Ancien siège du Groupe Guicopress) BP : 1200 Conakry-République de Guinée.

Tél : (224) 622 218 006 (224) 628 213 568 ; (224) 622 393 987

Email : boubamie074@gmail.com ismaeldia@hotmail.com ndiaye85@yahoo.fr

Conakry, le **25** Mars 2022

Le Coordonnateur National

Ismael DIA